



## Société refusant de s'occuper de notre commande

Par **virge**, le **31/10/2013** à **11:50**

Bonjour à tous,

Avec mon conjoint, nous sommes actuellement en train de faire construire notre maison d'habitation.

Nous avons fais faire un devis de fourniture pour fenêtres par un ami travaillant dans cette société.

Nous lui avons donné un devis bon pour accord+un chèque d'acompte pour réaliser cette commande.

La semaine où il devait réaliser cette commande, il se met en arrêt maladie après une altercation avec son patron et collègues.

Tout naturellement, nous contactons l'entreprise pour réaliser cette commande.

Le patron nous a indiqué froidement dans un premier temps ne pas avoir eu connaissance de ce devis et de ce chèque, puis dans un autre coup de fil nous dit ne pas vouloir s'occuper de notre affaire car il y eu du "copinage".

Nous lui avons proposé de se rencontrer pour discuter de tout ça et comprendre ce qui ne lui convenait pas mais il a refusé, nous lui avons donc demandé de nous retourner chèque d'acompte+devis mais il a refusé.

Il nous a tout simplement dit de voir ça avec son collaborateur (notre ami en arrêt maladie...)

Nous sommes pris en otage dans cette histoire entre patron et son collaborateur=notre ami.

Ce dernier étant en arrêt maladie pour un certain temps, nous ne pouvons faire bouger les choses.

Une lettre de mise en demeure lui a été envoyé ces derniers jours par notre avocat, car le délai est dépassé depuis 15 jours.

Quels sont nos recours?

Je vous remercie par avance de vos réponses

Par **pseudozut**, le **31/10/2013** à **12:33**

bonjour,

voyez avec votre avocat puisque vous en avez un ; il est là pour vous renseigner

cordialement